



CABINET DU MINISTRE DÉLÉGUÉ

PROJET TASK-FORCE AMONT FORESTIER

COMMUNIQUÉ

Dans le cadre du Plan d'Accélération de la Transformation (PAT) 2021-2023, le gouvernement a mis en place la TASKFORCE « Consolidation de l'Amont Forestier » qui a pour mission, entre autres, de mener les diligences d'audit nécessaires pour documenter le respect ou le non-respect de la légalité en matière d'exploitation forestière.

Une action majeure de cette TASK FORCE est l'optimisation de l'Amont Forestier qui implique une maîtrise parfaite de l'information et des connaissances sur les permis forestiers afin de mieux planifier leur exploitation pour augmenter significativement leur valeur ajoutée et la création des emplois.

De ce fait, en vue de confirmer et consolider les données administratives sur les permis forestier attribués, la TASK FORCE demande à toutes les personnes titulaires de permis forestiers d'actualiser leurs dossiers auprès de la Direction Générale des Forêts, au plus tard le 15 Mai 2021.

A ce titre, les éléments suivants doivent être déposés :

- Fiche de renseignement dûment complétée (à retirer à la DGF et auprès des directions provinciales et services départementaux des eaux et forêts) ;
- Copie d'une pièce d'identité en cours de validité signée trois fois en bas de page par le titulaire ;
- Copie légalisée du certificat de nationalité ;
- Casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois ;
- Certificat de résidence ;
- Titre de concession (arrêté ou décret légalisés) ;
- Contrat d'intégration à une concession (CPAET ou CFAD).

Pour tous les permis forestiers dont les dossiers ne seront pas complétés au terme du délai du 15 Mai 2021, la TASK FORCE engagera la procédure de retour au domaine public de l'État, conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Libreville, le **12 AVR. 2021**

**Le Ministre Délégué
Chef de Projet**

Charles MVE ELLAH

